L'ARTERRE, pour la relève et le développement de l'agriculture du territoire

En place depuis janvier 2019 dans la MRC du Domaine-du-Roy, L'ARTERRE est un service de maillage axé sur l'accompagnement et le jumelage entre aspirants-agriculteurs et propriétaires de terres, de bâtiments agricoles ou agriculteurs sans relève identifiée. Il privilégie l'établissement de la relève par démarrage et reprise de fermes afin d'assurer la pérennité des entreprises et du patrimoine agricole au Québec. Au service de la relève non apparentée.

Le projet L'ARTERRE provient du regroupement de deux projets, soit la banque de terres de la MRC de Brome-Missisquoi et la banque de fermes du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) et du Centre d'innovation sociale en agriculture (CISA). Depuis le lancement au printemps 2018, 64 municipalités régionales de comté du Québec ont adhéré au projet et signé des ententes pour une période de trois ans. La coordination provinciale est assumée par le CRAAQ et la MRC est le mandataire pour déployer le service sur son territoire avec un agent de maillage. Pour notre région, les MRC de Lac-Saint-Jean-Est et du Domaine-du-Roy déploient le service depuis janvier 2019. Les MRC de Maria-Chapdelaine, du Fjord-du-Saguenay et la Ville de Saguenay doivent adhérer d'ici la fin de l'année.

Quels sont les avantages d'adhérer à L'ARTERRE?

- Accès à des terres agricoles et des entreprises agricoles adaptées aux besoins des candidats;
- Accès à un bassin d'aspirants-agriculteurs ayant des projets sérieux et de propriétaires sensibilisés aux enjeux de la relève agricole;
- Bénéficier d'un accompagnement personnalisé afin de maximiser les chances de succès d'un jumelage;
- Visibilité à l'échelle du Québec par le biais du site Internet de L'ARTERRE.

Quels types de projets?

- Valorisation de bâtiments, de terres agricoles, de friches;
- Démarrage d'une nouvelle entreprise;
- Expansion pour un projet agricole;
- Partenariat d'affaires;
- Transfert ou reprise d'entreprises agricoles.

Quels sont les modèles d'entente possible?

- Location de terres agricoles ou location avec option d'achat;
- Convention de partenariat;
- Vente et acquisition d'une entreprise agricole et d'actifs agricoles;
- Expérimentation en vue d'un transfert d'entreprise (convention de prétransfert);

- Engagement dans une démarche de transfert (convention d'achat/vente d'actions, vente d'actifs).

Comme agent de maillage, nous avons la responsabilité de bien identifier les besoins et projets des candidats et de mesurer leur niveau de préparation. Une fois que le dossier du candidat nous semble solide, nous faisons du repérage dans les banque d'entreprises qui sont inscrites sur notre territoire ou nous validons avec les territoires voisins. Dans tous les cas, le service est complémentaire et nous avons la responsabilité de référencer les candidats vers les intervenants appropriés.

Quelques données : À ce jour, nous avons 31 entreprises qui ont adhéré et sont inscrites au répertoire de L'ARTERRE comme cédants (Domaine-du-Roy et Lac-Saint-Jean-Est). Pour les aspirants, ce sont 1 300 inscriptions sur le site du CRAAQ. De ce nombre, 40 candidats ont identifié la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean pour réaliser leurs projets.

Pour les producteurs qui sont sans relève et sensibles aux enjeux de la relève agricole, il est important de communiquer avec votre agent de maillage du territoire pour mieux connaître le service et évaluer la possibilité de vous inscrire pour accueillir ceux qui ont un projet d'établissement qui correspond à votre entreprise et votre projet de retraite.

Gervais Laprise
Agent de maillage
MRC du Domaine-du-Roy

30 septembre 2019